

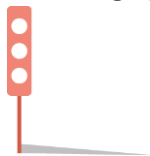
CER WILSON CONDUITE

AGR : E09 03312410

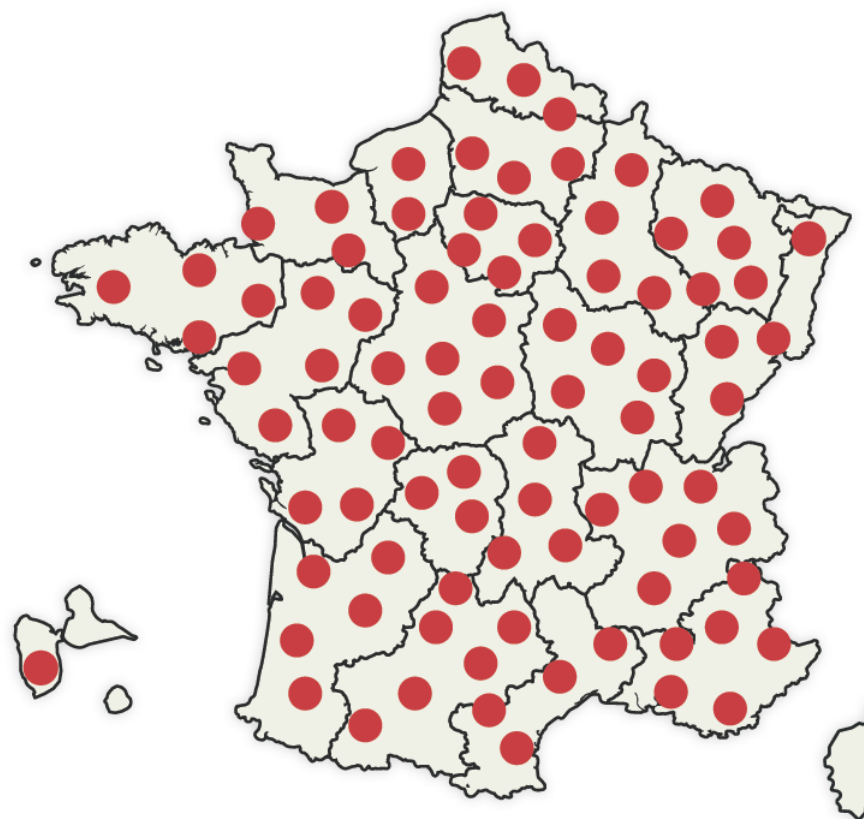
CER RÉSEAU

L'association des Centres d'Education Routière, forte de plus de 550 enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en 1983 et regroupant des professionnels dont le premier métier est de former des futurs conducteurs.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la sécurité routière de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des chefs d'entreprise indépendants qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



CER RÉSEAU



NOS FORMATIONS



PERMIS **B** 18 ANS

VÉHICULES AUTOMOBILES

- + Véhicule ≤ 3500 kg
- + 8 passagers (conducteur non compris)
- + Remorque ≤ 750 kg
- + Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- + Validité 15 ans

Filière **TRADITIONNELLE**

- + Une formation de base de 20 heures minimum

Filière **AAC**

LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- + Dès 15 ans
- + De l'expérience avec un accompagnateur;
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- + un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- + le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- + une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- + À partir de 18 ans
- + De l'expérience avec un accompagnateur;
- + Un rendez-vous préalable ;

*



PERMIS **BOÎTE AUTOMATIQUE**

LE B(78)

- + Une formation de base de 13 heures minimum;
- + Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR



FORMATION PASSERELLE **B(78) VERS B**

- Formation de 7 heures
- Avoir le permis B(78) depuis au moins 6 mois

LE CODE EN LIGNE

Afin d'améliorer la préparation à l'examen du code de la route et du permis de conduire, accédez à la plate-forme CER de cours et tests en ligne.



*La formation peut également être effectuée sur **des véhicules aménagés pour les personnes à mobilité réduite**

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS **AM** 14 ANS

2 ROUES OU 3 ROUES À MOTEUR

- Cylindrée $\leq 50 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 4 \text{ kW}$
- Vitesse $\leq 45 \text{ km/h}$
- Avoir l'ASSR 1 ou 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans



PERMIS **A1** 16 ANS

MOTOCYCLETTES 125 CM³ AVEC OU SANS SIDE-CAR OU TRICYCLES À MOTEUR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\leq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 11 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION 7 HEURES

20 ANS

- Formation 7 heures
- + de 21 ans pour Tricycle puissance $\leq 15 \text{ kW}$
- Avoir le permis B depuis 2 ans



PERMIS **A2** 18 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 20 heures minimum
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

FORMATION **A1 VERS A2**

18 ANS

- Formation de 15 heures
- Cylindrée $\geq 125 \text{ cm}^3$
- Puissance $\leq 35 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A1



FORMATION **PASSERELLE A2 VERS A**

20 ANS

MOTOCYCLETTES AVEC OU SANS SIDE-CAR

- Formation de 7 heures
- Puissance $\geq 35 \text{ kW}$
- Tricycles puissance $\geq 15 \text{ kW}$
- Avoir le Permis A2 depuis 2 ans

FORMATIONS PARTICULIERS



PERMIS CÔTIER 16 ANS

PERMIS OPTION CÔTIÈRE

- Valable en mer et sur les lacs fermés
- Autorise toute navigation de jour comme de nuit mais dans la limite de 6 milles d'un abri
- Obligatoire pour le scooter des mers(V.N.M)



PERMIS EAUX INTÉRIEURES 16 ANS

PERMIS OPTIONS EAUX INTÉRIEURES

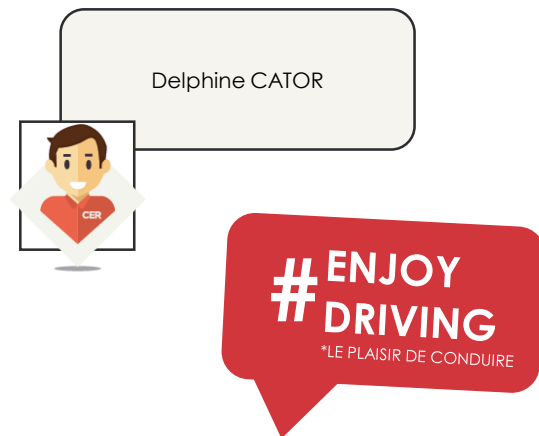
- Valable pour la conduite de bateaux de plaisance sur les voies d'eaux intérieures (lacs, fleuves, rivières et canaux) < 20 m

L'ÉQUIPE DU CER WILSON

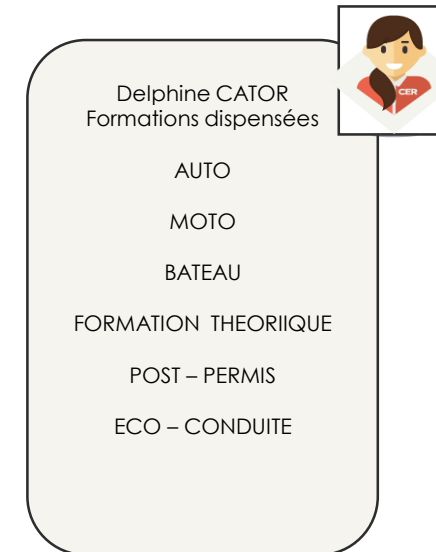
CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE



NOS ENSEIGNANTS



INFOS PRATIQUES

FORMATIONS 2 & 3 ROUES



>> Formations dispensées



PERMIS AM



PERMIS A1



PERMIS A2



Formation 7h

Notre école de conduite dispose d'une **piste** située à BORDEAUX – LAC
Boulevard Jacques CHABAN – DELMAS 33520 BRUGES

Elle se situe à 6,3 km (soit 10 min de l'école de conduite)

Le point de RDV se fait toujours à la piste

Engagé dans une démarche qualité, le CER **WILSON** met à votre disposition un enseignant expert, de 1 élève maximum lors des **cours de maniabilité sur plateau**, et un groupe 3 élèves maximum lors des **cours de circulation**.



TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos. L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Validité

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

Des règles à connaître tout au long de la vie

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**, Vous recevez via RDV PERMIS votre **convocation vous indiquant le lieu et l'horaire de votre examen**,

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. **Pour l'examen, vous devrez présenter une pièce d'identité valide est recevable à l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

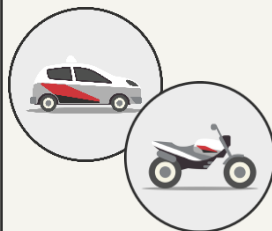
TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :
1h00

LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

LE MOYEN UTILISÉ



VÉHICULE

Évaluation réalisée avec un enseignant de la conduite et de la sécurité routière
Evaluation en **situation réelle pendant laquelle** une grille d'évaluation est utilisée

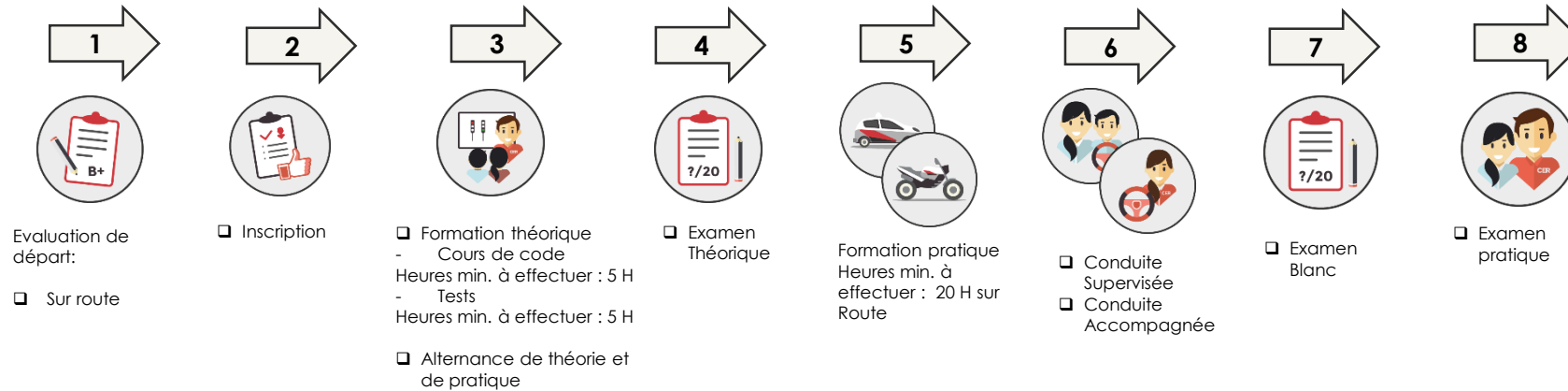
LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

Parcours de formation PERSONNALISE

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



COURS OBLIGATOIRES

PARCOURS THÉORIQUE	PARCOURS PRATIQUE
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit : - dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant - via Internet (code en ligne CER)	Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler : - en ville - en rase campagne - sur autoroute - par temps dégradé le cas échéant (pluie, brouillard, neige...) - de nuit

Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

THÈMES :

☐ L'arrêt et le stationnement
☐ Les croisements et les dépassements
☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
☐ L'éco - conduite
☐ Les priorités
☐ Alcool et stupéfiants
☐ Défaut de port de la ceinture de sécurité
☐ Les règles de circulation

☐ La signalisation
☐ Les comportements dans les tunnels
☐ La visibilité
☐ La prise de conscience des risques
☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
☐ Vitesse
☐ Distracteurs
☐ **Spécificité du groupe lourd**
☐ **Spécificité du 2 roues**



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

3/ Les avantages

ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50%
 - Suppression de la surprime la 2^{ème} année si l'élève n'a occasionné aucun accident

PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
 - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

DOCUMENTS À PRESENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

BON À SAVOIR





APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique



LES ENJEUX DE LA FORMATION POST PERMIS AUTO



ENJEUX & OBJECTIFS

L'objectif de la formation post permis est de susciter chez les conducteurs novices un processus de **réflexion sur leurs comportements** au volant et **d'améliorer leur perception** et leur **analyse des risques des situations de conduite** au moment où ils acquièrent davantage d'assurance.

La formation est collective afin de permettre un maximum **d'échanges sur les expériences** de conduite **entre les conducteurs**.
Sa durée est limitée à une seule journée de 7heures.

La formation sera dispensée uniquement par les écoles de conduite détentrices d'un label « qualité », délivré par les services de l'État garantissant la qualité de sa formation.

Les bénéficiaires de cette formation, qui relève du **volontariat**, verront en contrepartie leur **période probatoire réduite**, sous réserve de n'avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points. Ainsi, la période probatoire se verra réduite **de 3 à 2 ans pour les titulaires d'un permis B traditionnel et de 2 à 1 an et demi pour un novice qui aura suivi l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC)** pour la catégorie B.

Qu'est-ce que la formation post-permis ?

Cette formation fait appel à votre autoréflexion et à l'analyse de votre perception des dangers de la route.

Avec l'aide de l'enseignant, des échanges vont se créer au sein du groupe : un questionnaire d'autoévaluation, des séquences vidéo de situations de conduite, des jeu de rôles et une histoire à écrire.

Seront également abordés une réflexion sur nos déplacements plus sûrs et plus citoyen par nos choix de mobilité responsables.

Enfin, vous vous engagez oralement vis-à-vis de vous-même et du groupe sur différentes thématiques abordées.



Permis Aménagé



Nous sommes une équipe passionnée et dédiée à l'accompagnement des apprenants.

Nos équipes sont formées spécifiquement à la prise en charge des troubles DYS (dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, dyspraxie, dysphasie, et autres troubles des apprentissages), nos professionnels combinent expertise et bienveillance pour offrir un suivi personnalisé à chaque élève.

Notre Expertise

Chaque membre de notre équipe est formé aux dernières méthodes et approches thérapeutiques pour identifier et soutenir les personnes avec des troubles DYS.

Grâce à notre expérience, nous mettons en place des programmes d'accompagnement adaptés aux besoins individuels, afin de favoriser le développement et l'épanouissement personnel lors de leur formation.



Permis Aménagé pour les Personnes en Situation de Handicap

Obtenir le permis de conduire est une étape importante pour gagner en autonomie, même lorsque l'on est confronté à un handicap.

Notre centre ne possède pas de véhicule aménagé mais nous vous conseillons les centres, **CER ECR à Blanquefort** et **CER La Relève à Talence**, qui sont spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour passer leur permis de conduire dans les meilleures conditions.

CER WILSON CONDUITE

394, Bd Président Wilson 33000 BORDEAUX



HORAIRES DES COURS DE CODE *

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		
MAR.		17h00 – 19h00
MER.		
JEU.		
VEN.		
SAM.		



HORAIRES DES TESTS DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		17h00 – 19h00
MAR.		17h00 – 19h00
MER.		17h00 – 19h00
JEU.		17h00 – 19h00
VEN.		17h00 – 19h00
SAM.		17h00 – 19h00



HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
MAR.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
MER.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
JEU.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
VEN.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
SAM.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00

*Les cours de code sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES
FINANCIÈRES**

CONTACT

CER WILSON CONDUITE

394, BD Président Wilson 33000 BORDEAUX

wilson.conduite@free.fr

05.57.22.04.58

www.cerwilson.com

Pour tout renseignement, notre agence vous accueille: Du
Lundi au Vendredi de 17 h 00 à 18 H 30

N° D'AGRÉMENT : E 09 033 12410

